

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY**  
**MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

**AVIS PUBLIC**

**Avis public adressé à toute personne habile à voter du territoire de Bégin concernant le recours possible auprès de la commission municipale du Québec afin d'examiner la conformité avec le plan d'urbanisme du règlement no 20-354 modifiant le règlement de zonage ainsi que du règlement no 20-355 modifiant le règlement de construction.**

**À toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité de Bégin**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil de la municipalité de Bégin a adopté les règlements d'amendement suivants :
  - A. projet numéro 20-354 modifiant le règlement de zonage numéro 15-288 relativement à l'encadrement de la culture et de la vente au détail de cannabis;
  - B. projet numéro 20-355 modifiant le règlement de construction numéro 15-290 relativement à l'encadrement de la consommation de cannabis dans les fumoirs.
2. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité des règlements ci-haut mentionnés par rapport au plan d'urbanisme.
3. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis.
4. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité de Bégin, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du ou des règlements au plan d'urbanisme dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement ou des règlements au plan d'urbanisme.
5. Les coordonnées de la Commission municipale du Québec sont les suivantes :

Commission municipale du Québec  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
Bureau 24.200, 24<sup>e</sup> étage  
Case postale 24  
Montréal (Québec) H2Z 1W

DONNÉ À BÉGIN, CE 2<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2021



---

Mireille Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière